

D'entente avec le promoteur du Championnat et la FIA, un organisateur peut fixer un nombre maximum d'engagements dans toute catégorie ou pour la Compétition, à condition que cette limitation soit communiquée à l'ouverture des inscriptions et inscrite dans le Règlement Particulier.

Dans le cas où le nombre de demandes d'inscription complètes et reçues dans les délais serait supérieur au nombre maximum d'engagements fixé pour la Compétition en question (*voir tableau ci-après*), les engagements seront retenus et validés selon l'ordre de priorités suivant :

- **WorldRX** (SuperCar) → *Cf. Article 9.7 du Règlement Sportif du Championnat du Monde de Rallycross*

**Priorité 1** : les Pilotes ayant participé à l'intégralité des Compétitions du Championnat du Monde ou d'un Championnat d'Europe de Rallycross de l'année précédente;

**Priorité 2** (*applicable dès la seconde Compétition du Championnat*) : les Pilotes ayant marqué au moins un point dans une Compétition précédente du Championnat;

**Priorité 3** : les Pilotes ayant obtenu des résultats significatifs dans quelque Championnat de la FIA ou série internationale approuvée par la FIA (*à l'appréciation du Comité du Championnat*);

**Priorité 4** : engagement proposé par le Promoteur du Championnat en tant que «Wild Card» (*à l'appréciation du Comité du Championnat*);

**Priorité 5** : tous les autres engagements seront sélectionnés en fonction de leur ordre d'arrivée au secrétariat de la FIA.

- **EuroRX** (SuperCar, TouringCar & Super1600) → *Cf. Article 9.6 du Règlement Sportif du Championnat d'Europe de Rallycross*

**Priorité 1** : Pilotes engagés dans le Championnat en tant que Pilotes permanents;

**Priorité 2** : Pilotes non-permanents ayant marqué le plus grand nombre de points au Championnat lors de précédentes Compétitions de la saison en cours;

**Priorité 3** : Pilotes non-permanents ayant pris part à de précédentes Compétitions de la saison en cours;

**Priorité 4** : tous les autres engagements seront sélectionnés en fonction de leur ordre d'arrivée au secrétariat de la FIA.

DATE	COMPETITION	LIMITATIONS DES ENGAGEMENTS PAR CHAMPIONNAT & CATEGORIE				SHAKEDOWN
		SuperCar 'Monde'	SuperCar 'Europe'	TouringCar	Super1600	
15-17 Avril	Rallycross du Portugal	40			40	
06-08 Mai	Rallycross d'Hockenheim	25				
13-15 Mai	Rallycross de Belgique	25	25 *	40		
27-29 Mai	Rallycross de Grande-Bretagne	30			40	
10-12 Juin	Rallycross de Norvège	25	25 *	40		
01-03 Juillet	Rallycross de Suède	25	25 *	25	25	
05-07 Août	Rallycross du Canada	40				Shakedown
02-04 Sept.	Rallycross de France	40			35	
16-18 Sept.	Rallycross d'Espagne	25	25 *		40	
30 Sept.-02 Oct.	Rallycross de Lettonie	25	25 *	40		
14-16 Oct.	Rallycross d'Allemagne	25		20	20	
25-27 Nov.	Rallycross d'Argentine	40				Shakedown

\* Limitation pouvant être augmentée à 30 si le nombre total d'engagements en SuperCar Monde à la date de clôture des inscriptions est égal ou inférieur à 20.